

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE GESTION SECTEUR A DU 21 NOVEMBRE 2016**

1° - PERSONNEL

A. Absences pour maladie

1. Prise d'acte du relevé des mises en disponibilité.
2. Prise d'acte des statistiques d'absentéisme.
3. Prise d'acte de l'évolution comparative cadre/effectif.

B. Accidents du travail

1. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
2. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de plus de 30 jours.
3. Acceptation d'accidents de travail.

C. Congés

1. Prise d'acte de congés exceptionnels et de circonstances.
2. Fixation du calendrier des jours fériés et compensatoires conformément aux statuts administratifs.
3. Octroi de congé pour motifs impérieux d'ordre familial :
 - a. Octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à un agent administratif du 3 au 5 octobre 2016, afin de prendre soin de son mari.
 - b. Octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à un sapeur-pompier professionnel les 31 octobre et 1er novembre 2016, afin d'assurer l'accueil de ses enfants durant les périodes de vacances scolaires.
4. A la demande de l'intéressé, décision, d'une part, de rapporter la décision du 20 juin 2016 d'octroyer une absence de longue durée pour raisons personnelles à un sapeur-pompier professionnel du 1er novembre 2016 au 31 janvier 2017, et d'autre part, d'accorder à ce dernier une interruption de carrière, dans le cadre du régime général, pour une durée de 3 mois, du 1er novembre 2016 au 31 janvier 2017.
5. Autorisation de la réduction à mi-temps de la carrière professionnelle d'un caporal professionnel dans le cadre d'un congé parental pour son fils, pour une durée de 6 mois à partir du 1er février 2017.

D. Traitements

1. Fixation du calendrier des paiements des rémunérations 2017.
2. Prise d'acte de l'octroi de l'allocation de fin d'année 2016 (paiement fixé au 16 décembre 2016).

E. Pensions

1. Prise d'acte de l'approbation, par le SFP, de l'admission à la pension de retraite de de l'officier-médecin au 1^{er} janvier 2017.
2. Prise d'acte de la mise à la pension d'office pour cause d'inaptitude physique, au 1er novembre 2016, d'un sapeur-pompier professionnel en application de l'article 117 de la loi du 14 février 1961.

F. Formations

1. Prise d'acte de l'attestation de participation à la formation « Brancardage en milieu difficile ».
2. Prise d'acte de l'attestation de participation à la formation « Perfectionnement technique des sauveteurs GRIMP IMP2 ».
3. Prise d'acte de l'obtention du certificat « Formateur flash over ».
4. Prise d'acte de la réussite de la formation « Focus sur la gestion des pensions des agents statutaires ».

2° - FINANCES

Facturation

Prise d'acte de l'identification de LIEGE ZONE 2 IILE-SRI à la TVA et modification subséquente de la tarification relative à la destruction des nids d'insectes.

3° - MARCHES PUBLICS

1. Décision d'attribuer le marché public ayant pour objet la fourniture de tenues d'intervention pour les secouristes-ambulanciers civils à la société SIOEN APPAREL.
2. Décision d'autoriser l'acquisition de 100 masques intégral DRAGER de type « FPS 7000 S-fix » auprès de la société DRAGER SAFETY BELGIUM (adjudicataire du marché public de fourniture d'appareils respiratoires pour la lutte contre l'incendie attribué par le SPF Intérieur).
3. Décision de confier à la SPI la gestion complète du marché de service ayant pour objet l'aménagement des douches et sanitaires du 3^{ème} étage de la caserne centrale.

4° - MATERIEL

1. Décision de de faire procéder à la réparation du véhicule autopompe semi-lourde P01 par la société KALSCHUEUR.
2. de faire procéder à la réparation de l'ambulance A05 par la société KALSCHUEUR.